



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4747

Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit et d'un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Bibliothèque à domicile" et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4747 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT ET D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "BIBLIOTHEQUE A DOMICILE" ET LA VILLE DE LYON - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon / bibliothèque municipale a conclu, le 9 août 2015, une convention de partenariat avec l'association « La Bibliothèque à Domicile » visant à permettre le portage à domicile, par les bénévoles de l'association, de tous types de documents empruntés à la bibliothèque municipale de Lyon, à des personnes dans l'incapacité, temporaire ou permanente, de se déplacer.

L'association dispose actuellement d'un local équipé de 14 m² situé à la bibliothèque de la Part-Dieu au sein duquel elle tient une permanence d'accueil physique et téléphonique hebdomadaire, durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Ce local est mis à disposition de l'association dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue le 2 mars 2016.

Il est envisagé de relocaliser ces permanences au sein d'un autre espace de 13 m², situé au 1^{er} étage de la bibliothèque de la Part-Dieu suite à l'implantation d'un nouveau service au public pérenne dans le local occupé jusqu'alors.

Aussi, il convient de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux portant sur ce nouveau local ainsi qu'un avenant à la convention de partenariat du 9 août 2015 afin de prendre en compte ce changement.

A titre d'information, la valeur locative annuelle de cette mise à disposition est de 947 €

Vu la convention de partenariat en date du 9 août 2015 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat en date du 2 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux, établie entre la Ville de Lyon / bibliothèque municipale et l'association « la Bibliothèque à Domicile », pour la mise à disposition d'un local de 13 m² au 1^{er} étage de la bibliothèque de la Part-Dieu, est approuvée.

- 2- L'avenant n° 2 à la convention de partenariat conclue le 9 août 2015 entre l'association « La Bibliothèque à Domicile » et la Ville de Lyon / bibliothèque municipale est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER